



LE SAC À DOS DE VOTRE ENFANT DOIT TOUJOURS CONTENIR:

- Bouteille d'eau (OBLIGATOIRE).
- 2 collations (dans la boîte à lunch)
- Crème solaire (Important de mettre de la crème avant de partir de la maison).
- Casquette ou chapeau; afin d'éviter les coups de chaleur.
- Espadrilles confortables pour le sport.
- Imperméable et botte de pluie (lors des journées pluvieuses).
- Costume de bain et serviette de plage.
- Vêtements de rechange (bas, pantalons, etc).
- Étui à crayons
- Crayons de couleur
- Ciseaux

Toujours prévoir des vêtements en fonction de la température, car celle-ci peut changer durant la journée.

SI VOTRE ENFANT RESTE À DÎNER:



Dîner froid ou chaud

Un micro-onde est disponible pour faire réchauffer les dîners et un réfrigérateur est à la disposition des enfants afin que leur lunch reste froid. En raison d'allergies sévères, éviter toutes traces d'arachides ou de noix dans les repas et collations.

*Lors d'activités spéciales, seuls les lunches froids seront acceptés.

Une collation santé est à prévoir en matinée et en après-midi pour les enfants. Les collations devront être insérées dans la boîte à lunch. Il est strictement interdit de fournir des collations qui contiennent des arachides ou des noix.

Par souci de sensibiliser les enfants dans une saine alimentation, les bonbons, la gomme, les chips, le chocolat et les boissons gazeuses seront à interdire en tout temps, à moins d'une activité spéciale.

IDENTIFICATION DES OBJETS PERSONNELS:

Tous les vêtements et effets personnels de vos enfants doivent être identifiés. **Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.** Tous les objets non récupérés à la dernière journée du camp de jour seront déposés à un service d'entraide.

OBJETS INTERDITS:

Les cellulaires, les tablettes électroniques, l'appareil photo ou autres objets électroniques personnels sont interdits. Les jouets de la maison sont interdits (sauf si autorisation spéciale du personnel du terrain de jeu).

CODE DE VIE (ENFANT)

- Le respect de ce code de vie est essentiel au bon déroulement de l'été;
- En tout temps, lorsque les animateurs donnent des consignes ou demandent le silence, il est essentiel de les respecter afin de permettre à ceux qui désirent participer, de le faire;
- La politesse est de mise en tout temps : Les formules de politesse seront exigées lorsque vous adressez au personnel et aux autres enfants (S'il vous plait et merci)
- Aucun sacre ne sera accepté;
- Aucun coup, insulte ou bataille ne seront tolérés;
- En AUCUN temps vous ne pouvez quitter le site du terrain de jeux sans l'autorisation des animateurs. Si vous devez quitter plus tôt, vous devez avoir une autorisation parentale;
- Pour les enfants qui se déplacent à bicyclette, il est interdit d'utiliser celle-ci lors des heures du terrain de jeux;
- Respecter les limites du terrain de jeux et suivre le groupe lors des déplacements;
- Respecter le matériel;
- Respecter les heures d'arrivée et de départ. Le terrain de jeux débute à 8h30 et se termine à 16h;
- Sourire, bonne humeur et bonne participation sont de mises;
- On marche lorsqu'on se déplace à l'intérieur;
- On utilise un ton de voix acceptable lorsqu'on est à l'intérieur;

CODE DE VIE (PARENT)

- Soyez aimable avec les animatrices et la responsable en tout temps, en cas de conflit, éviter les discussions devant les enfants, prenez plutôt rendez-vous avec la personne concernée ou la responsable;
- Aucun sacre ou injure ne seront tolérés;
- Respecter les heures de départ des autobus lors des sorties. Si votre enfant n'est pas présent à l'heure convenue, l'autobus partira sans lui;
- Si votre enfant fait de la fièvre, à vomit, présente des signes de diarrhée dans les dernières 24h, il doit rester à la maison afin d'éviter toute contamination. Si l'état de votre enfant se détériore dans la journée, vous devrez venir le chercher dans un délai raisonnable;
- Si nous constatons la présence de poux sur la tête de votre enfant, votre enfant sera momentanément retiré du terrain de jeux;
- L'absence de votre enfant au terrain de jeux doit être confirmée au 418-744-3652 à compter de 6h30 ou par courriel au info@val-alain.com (en tout temps);
- Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde ne peuvent pas arriver au terrain de jeux avant 8h30

SANCTIONS

N'oubliez pas qu'un mauvais comportement et non-respect du code de vie entraînent automatiquement des mesures disciplinaires :

Étape 1 : Avis verbal par le responsable

Étape 2 : Retrait du groupe un court moment

Étape 3 : Avis à faire signer par les parents

Étape 4 : Rencontre avec le responsable + Avis à faire signer par les parents + suspension d'une journée

Étape 5 : Rencontre avec le responsable + Avis à faire signer par les parents + suspension de 3 jours

Étape 6 : Rencontre avec le responsable + Suspension pour le reste de l'été sans remboursement possible.

** Prendre que note, si la gravité des gestes commis le justifie, la coordonnatrice n'est pas tenue de suivre l'échelle des étapes. En tout temps, si la coordonnatrice le juge nécessaire, elle peut être accompagnée d'un représentant de la municipalité lors des rencontres avec les parents. **